

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF1823

présenté par

M. Lahais, rapporteur, Mme Sas, rapporteure Mme Chatelain, M. Amirshahi, Mme Arrighi,
Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier,
Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff,
Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian,
M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	1 500 000 000
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	1 500 000 000	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	1 500 000 000	1 500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les annulations et surgels qui ont affecté au cours de l'exercice 2023 le Fonds vert et la réduction drastique des autorisations d'engagement dont il dispose dans le projet de loi de finances pour 2025 font peser des inquiétudes sur son avenir. Or il s'agit du principal outil de l'État à destination des collectivités territoriales pour le financement de leurs actions d'adaptation au changement climatique. Rappelons que le montant des autorisations d'engagement du Fonds vert était de 2 milliards d'euros dans la loi de finances initiale pour 2023. Ce n'est pas une réduction des crédits du Fonds vert qu'il faut aujourd'hui, c'est une augmentation. En effet, le projet de budget impose aux collectivités territoriales un effort budgétaire qui risque de porter atteinte à leurs capacités à financer l'adaptation au changement climatique.

C'est pourquoi le présent amendement augmente de 1,5 milliards d'euros les crédits du programme 380 *Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires* pour augmenter les actions 1 « Performance environnementale », 2 « Adaptation des territoires au changement climatique » et 3 « Amélioration du cadre de vie » de 500 millions d'euros chacune et réduit par compensation de 1 181 467 408 euros les crédits de l'action 10 « Soutien à l'injection de biométhane » et de 318 532 592 euros les crédits de l'action 17 « Mesures exceptionnelles de protection des consommateurs » (bouclier tarifaire pour le gaz et pour l'électricité), qui sont deux actions du programme 145 *Service public de l'énergie* (soit une réduction de 1,5 milliards d'euros des crédits de ce programme).

Néanmoins l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme et les auteurs de cet amendement appellent le Gouvernement à lever le gage en séance publique.